

Conseil communautaire du 28 mars 2023

Ce 28 mars 2023, les 73 élus du conseil communautaire se réunissent pour débattre et voter des actions majeures pour le territoire et ses habitants. Dans un contexte toujours tendu d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie, le budget primitif 2023 s'impose comme élément central et stratégique des délibérations. Face à la crise, l'agglomération prolonge son action en faveur des plus précaires via les loyers abordables et une offre de logement adaptée en locatif social. Parmi les autres actions en faveur du territoire : le Fonds d'intervention communautaire pour soutenir les communes, un nouvel appel à projet pour le Projet alimentaire territorial, la poursuite des animations pédagogiques autour de l'eau, le soutien à Bretagne Pôle Naval et ses événements de recrutement. Ce sont aussi les mobilités qui sont au cœur des priorités de ce Conseil avec un nouveau schéma cyclable plus global qui intègre de nouvelles voies cyclables et des services associés, et finance les études préalables à un Pôle d'Echanges multimodal à Hennebont. Exemplaire, Lorient Agglomération œuvre également en faveur de la parité au sein de ses équipes et favorise les mobilités douces via le forfait mobilités durables. Sur le terrain, des partenariats sont renforcés avec l'approbation du contrat territorial unique Blavet Morbihan et la signature d'un nouveau partenariat avec la chambre d'agriculture. Enfin, Lorient Agglomération investit dans le renouveau de l'estacade avec l'acquisition de l'ancien Centre Médico-Social quai de Rohan à Lorient pour y accueillir de nouveaux services et équipements.

I. Ressources, Finances et Administration Générale

Budget 2023 : un budget inédit impacté par le contexte international tout en maintenant un haut niveau d'investissement.

1. Le contexte économique et financier

Le budget 2023 de Lorient Agglomération est marqué par la forte augmentation des dépenses de fonctionnement dites « contraintes » : hausse du coût des énergies, persistance de conséquences de la crise sanitaire COVID-19, hausse mécanique de la masse salariale (relèvement du point d'indice), subvention d'équilibre attribuée au budget annexe des transports afin d'accélérer la transition écologique de la flotte de bus.

Cette hausse des dépenses de fonctionnement diminue les capacités d'autofinancement de Lorient Agglomération, c'est-à-dire sa capacité à investir sans avoir un recours plus important à l'emprunt.

Malgré ce contexte, Lorient Agglomération maintient en 2023 un haut niveau d'investissement (près de 80 millions d'euros) confirmant une politique volontariste pour poursuivre la mise en œuvre du Projet de territoire et de confirmer un soutien nécessaire à l'économie locale.

Le budget principal 2023 en chiffres

| | |
|----------------|-----------|
| Fonctionnement | 142,94 M€ |
| Investissement | 79,24 M€ |
| Total | 222,18 M€ |

2. Des dépenses de fonctionnement fortement impactées par le contexte inflationniste

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2023 s'élèvent à **124.34 M€** contre 116,4 M€ en 2022 soit une augmentation de près de 7%.

Cette hausse est principalement due à l'augmentation des charges à caractère général (fluides : + 105%, contrats et coûts de maintenance, entretien et assurances : + 51%), notamment l'énergie (+1,61 M€) et la masse salariale avec le relèvement du point d'indice de rémunération des agents publics sur une année pleine (+ 350 000 euros) et des efforts soutenus relatives aux prestations sociales des agents, l'incitation à l'usage des mobilités douces (forfait mobilités), poursuite de l'accueil des jeunes apprentis et stagiaires, et la mise en place d'un nouvel organigramme.

L'effort de maîtrise de la masse salariale sera réalisé sur la base de plusieurs leviers :

- Une attention particulière sera portée sur la politique de repositionnement des agents dépourvus de poste suite à des incapacités physiques temporaires ou définitives.
- Les postes en lien avec le projet de territoire seront financés à masse salariale constante.
- Une prévision de vacances frictionnelles de postes en lien avec les tensions sur le marché de l'emploi a été intégrée à hauteur de 300 000 €.

Des subventions stables aux principaux partenaires malgré le contexte inflationniste :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Sellor muséographie | 2 841 000 € |
| Audélor | 1 900 000 € |
| Lorient Bretagne Sud Tourisme | 1 489 500 € |
| Sellor centre nautique de Kerguelen | 1 018 000 € |
| Mission locale | 724 961 € |
| MAPL | 692 500 € |
| Lorient Grand Large | 424 000 € |
| ALOEN | 230 000 |
| Patinoire du Scorff Patinoire | 208 500 € |
| SEGEPEX – Parc des Expositions | 144 000 € |

3. Un fort niveau d'investissement

Pour mettre en œuvre les priorités du Projet de territoire, Lorient Agglomération maintient en 2023 un fort niveau d'investissement avec 79,245 M€ inscrit en 2023 (contre 78,279 M€ en 2022) dont 50 M€ de dépenses d'équipement (33 M€ sous maîtrise d'ouvrage directe et 17 M€ de subventions).

Programme d'investissement tous budgets confondus

| | |
|------------------------------|---------|
| Transport | 22 M€ |
| Assainissement | 14 M€ |
| Eau Potable | 9 M€ |
| Déchets | 7.1 M€ |
| Programme Local de l'Habitat | 6,79 M€ |
| Parc d'activités économiques | 6,28 M€ |
| Eaux pluviales | 3 M€ |
| Espaces muséographiques | 2,8 M€ |
| Ports de plaisance | 4 M€ |
| Cité des Moussaillons | 1,9 M€ |
| Datacenter | 1.2 M € |

4. Focus sur les budgets annexes : Lorient Agglomération accélère sa transition énergétique

Les investissements ciblés dans les budgets annexes reflètent la volonté de Lorient Agglomération d'accélérer la transition énergétique avec le renouvellement de la flotte de bus mais également de préserver le cadre de vie et la santé des habitants par le biais de nombreux travaux en matière d'eau potable et d'assainissement

4.1 Transport

Ce budget est marqué par la progression significative des dépenses de fonctionnement (hausse du carburant notamment) même si on peut souligner une reprise marquée des recettes commerciales et du produit du versement mobilité en 2022.

Les dépenses d'investissement sont aussi fortement en hausse en lien avec la transition énergétique (acquisition de bus bio GNV et de bus à hydrogène, travaux dans les dépôts)

Principales dépenses d'équipement du budget annexe des transports :

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Acquisition de bus GNV et hydrogène | 6 517 500 |
| Travaux dépôt bus Lorient | 4 700 000 |
| Matériel de navigation | 4 400 000 |
| Billettique | 1 900 000 |
| Travaux dépôt bus Quéven | 1 100 000 |
| Système d'aide à l'exploitation | 800 000 |

4.2 Eau potable

- Fonctionnement :

L'évolution la plus importante des dépenses de fonctionnement concerne les achats d'eau auprès d'Eau du Morbihan pour le secteur nord afin de pallier la fermeture de forages non conformes et l'augmentation des dépenses d'énergie (+ 114%).

- Les principales dépenses d'équipement :

- Renouvellement des réseaux : 2,75 M€ pour le secteur rive gauche et Est et 2,25 M€ pour le secteur ouest

- Usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur : 1,446 M€

- Usine de production d'eau potable de Dénézio - Languidic : 570 000 € réfection des

- Réseaux d'eaux brutes à Quéven 500 000 €

4.3 Assainissement collectif

- Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 13.23 % par rapport au budget 2022 La hausse la plus importante concerne les dépenses liées aux fournitures non stockables (électricité, gaz, eau). Le prix du gaz et de l'électricité va être multiplié par deux par rapport à 2022, passant de 1 177 K€ à 2 220 K€ en 2023.

- Les principales dépenses d'équipement :

Renouvellement de réseaux, création de branchements, réparations de conduites sur le secteur Ouest 4,8 M€ ;

Renouvellement de réseaux, création de branchements, réparations de conduites sur le secteur Rive Gauche et Est : 4,1 M€ ;

Travaux sur les réseaux de Languidic : 840 000 euros : réseau de transferts de Kergonan ;

Stations d'épuration d'Hennebont : 830 000 euros.

Ports de plaisance

Les principales dépenses d'équipement :

Travaux port de Lorient 595 000 €

Dragages port du Kernével 512 500 €

Traitement des sédiments 462 000 €

Travaux port de Port-Louis 390 000€

Dragages port de Keroman

387 500 €

5. Des recettes fiscales à la hausse sans augmentation des taux de fiscalité

Les recettes fiscales de Lorient Agglomération bénéficient de la bonne santé économique du territoire avec une augmentation de 7% par rapport à 2022 (94,5 millions d'euros contre 101 millions d'euros). Cette hausse est notamment due à la dynamique des produits de la CVAE et de la TVA. Cette dynamique des recettes se retrouve dans le versement mobilité, une taxe payée par les entreprises de plus de 9 salariés, qui alimente le budget annexe des transports.

A l'inverse, Lorient Agglomération doit composer avec la baisse des dotations et participations, notamment de l'Etat : 26,83 M€ en 2023 contre 27,12 M€ en 2022.

6. Une dette maîtrisée et peu risquée

Pour les 9 budgets, l'encours de dette au 1er janvier 2023 s'établit à 194,489 M€, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 2.14 %. Par comparaison en 2022 il était de 198.845 M€, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,44 %.

La gestion dynamique de la dette, les recettes d'investissement et le recours à l'autofinancement privilégié par l'EPCI sur l'ensemble de ces budgets permettent de limiter le poids de l'endettement d'une année sur l'autre (- 4,4 M€). Toutefois la guerre en Ukraine et les tensions sur le marché de l'énergie conduisent d'ores et déjà à l'emballlement des taux d'intérêt bancaires.

Pour les 9 budgets de l'EPCI, les emprunts dits d'équilibre au budget prévisionnel 2023 s'élèvent à 88.10 M€ contre 74 M€ en 2022.

Un regard sur l'analyse du risque de taux, permet de considérer la dette de Lorient Agglomération comme peu risquée. En analyse consolidée, 98 % de l'encours de dette est classé en catégorie A1 selon la charte de bonne conduite dite Charte Gissler. La catégorie A1 est constituée d'emprunts à taux fixes simples ou à taux variables sans effets de leviers et utilisant des indices simples (Livret A, Euribor...).

Point 6

Rapport égalité femmes et hommes

Plus de femmes dans les fonctions administratives et d'encadrement, davantage d'hommes dans les filières techniques avec des rémunérations plus importantes : le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes permet de comprendre les différences et de proposer des solutions.

Lorient Agglomération établit chaque année un rapport sur l'état de la situation au sein de ses services : ressources humaines, données relatives au recrutement, formation au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, ainsi qu'un bilan des actions menées et des orientations.

Les chiffres du personnel au 31 décembre 2022,

- 561 agents titulaires ou stagiaires (dont 40.1% de femmes et 59,9% d'hommes) et 58 agents contractuels occupant un emploi permanent, soit 43.1% de femmes et 56.9% d'hommes.

- Sur les 619 postes permanents occupés, 40.4% le sont par des femmes et 59.6% par des hommes.

- Les agents occupant un poste permanent se répartissent en cinq filières : 178 agents dans la filière administrative, 431 agents dans la filière technique, 2 agents dans la filière médico-sociale, 1 agente de la filière sociale et 2 agentes dans la filière animation.

A retenir

- Toutes filières confondues, les hommes restent majoritaires à Lorient Agglomération où ils exercent essentiellement dans les secteurs de l'environnement ou de l'ingénierie et gestion techniques.

- Les hommes sont très majoritaires dans la filière technique (78.4%), tandis que les femmes sont majoritaires dans la filière administrative (83,7%).

- Le temps partiel est sollicité majoritairement par les femmes : sur 58 agents à temps partiel, on compte 51 femmes et 7 hommes.

Les salaires moyens par catégorie et par filière sont globalement favorables aux hommes : cette différence s'explique par l'âge et l'ancienneté, et par la cotation des postes selon les métiers exercés. Ainsi, les métiers techniques sont mieux valorisés que les métiers administratifs, occupés par les femmes. Néanmoins, les femmes sont majoritaires dans les postes à responsabilité, mais les filières et métiers restent encore très sexués.

Pour mieux garantir l'égalité, Lorient Agglomération mène déjà plusieurs actions : chaque recrutement donne lieu à l'élaboration d'une grille de critères spécifiques pour assurer un traitement égal des candidats, les offres d'emplois sont accessibles aux hommes comme aux femmes, et une étude sera lancée sur la cotation et le fléchage des postes administratifs. Par ailleurs, le télétravail s'est généralisé avec 280 agents disposant d'une autorisation.

D'autres améliorations sont possibles et Lorient agglomération travaille à un nouveau plan d'actions qui vise à :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle ;
- Prévenir et traiter les discriminations, le harcèlement moral ou sexuel.

En 2023, Lorient Agglomération confirme son ambition en la matière avec la mise en place d'un groupe de travail égalité Femmes-Hommes » dont les objectifs seront de :

- Recenser les actions concrètes déjà mises en œuvre dans ce domaine via les politiques publiques de Lorient Agglomération et celles des communes membres ;
- Identifier des idées complémentaires d'action publique dans ce sens en privilégiant le côté souple et peu consommateur en ressources financières et humaines ;
- Remplir ainsi les obligations réglementaires de Lorient Agglomération tout en proposant de nouvelles actions utiles.

Chiffres clés :

619 postes permanents : 40.4% de femmes et 59.6% d'hommes

- Filière technique : 78.4% d'hommes
- Filière administrative : 83.7% de femmes
- 280 agents autorisés au télétravail

Point 7

Forfait mobilités durables pour les trajets domicile-travail : Lorient Agglomération encourage son personnel à utiliser des transports plus durables et propres

Vélo, covoiturage, autopartage : Lorient Agglomération soutient financièrement les agents qui utilisent des modes de transports durables pour leurs trajets domicile-travail. Un effort de plus de la collectivité qui affirme son rôle d'exemplarité et de fer de la lance sur la mobilité (axe 3.1 du Projet de Territoire)

Moins de voitures individuelles au quotidien, c'est moins de pollution, de bruit et de stress, et c'est davantage de fluidité, de qualité de vie et d'air. Afin d'encourager les usagers à préférer des modes de transports alternatifs, Lorient Agglomération déploie plusieurs dispositifs incitatifs, comme le réseau de transports en commun, les aides à l'achat de vélos, le soutien au covoiturage avec l'application Karos ou encore l'aménagement de pistes et de voies cyclables sécurisées. Pour aller plus loin et accompagner ses propres agents, la collectivité a mis en place un Plan de déplacement de l'administration avec une aide pour l'utilisation du vélo dans les déplacements domicile-travail.



L'adaptation du forfait mobilités durables

Dès 2021, Lorient Agglomération a ouvert le bénéfice de l'indemnité forfait mobilités durables à ses agents utilisant le vélo pour se rendre au travail. Fin 2022, un décret étend le forfait à d'autres modes de déplacement dans la fonction publique territoriale, le rendant par ailleurs cumulable avec le remboursement d'un abonnement aux transports en commun.

Dès lors, l'agglomération décide des modalités d'octroi du forfait mobilités durables. Actuellement, le forfait varie de 100 à 300 € en fonction de la durée d'utilisation du mode de déplacement (1 mois à 100 jours).

Les moyens de transports éligibles sont :

- Le vélo, le vélo à assistance électrique, un engin motorisé personnel non thermique
- Le covoiturage (conducteur ou passager)
- La mobilité partagée (location et libre-service de véhicules non thermiques ; autopartage de véhicules à faibles émissions).

Infos clés :

En 2022, Lorient Agglomération a participé à la hauteur de près de 50 000 € à la mobilité de ses agents :

- 105 agents ont bénéficié de la participation employeur aux frais de transports publics pour un montant de 37 427 €

- 61 agents ont bénéficié du forfait mobilités durables pour un montant total de 11 818 €

Points 19 et 20

Fonds d'Intervention Communautaire : consolider les équipements des communes

Une salle de sports à Pont-Scorff, un centre de loisirs à Brandérion, la rue de l'école à Quistinic : 3 équipements vont recevoir une aide financière grâce au Fonds d'Intervention Communautaire. Ce fonds et ses déclinaisons (numérique et ruralités), permettent de financer des projets structurants pour les communes et l'intercommunalité.

Brandérion : un nouveau centre de loisirs écologique et confortable

Un bâtiment qui accueillait le centre de loisirs (219 enfants) ne répondait plus aux normes et l'accès piétons n'était pas sécurisé. La Mairie de Brandérion a donc décidé de construire un nouveau bâtiment, à proximité des écoles, du restaurant scolaire et du terrain de sport. Le nouveau centre de loisirs sans hébergement doit être livré en 2024 et sera économe en énergie, écologique et pédagogique : isolation performante, matériaux biosourcés, panneaux photovoltaïques et visites de chantier pour la population. Le coût prévisionnel de l'opération est de 1,11 M€ dont 50 000 € d'acquisition foncière non éligible au FIC. La commune sollicite une aide de 100 000 €.

Quistinic : la rue Pierre de Coubertin

L'école publique, le pôle enfance, les équipements sportifs : tous ces équipements sont desservis par la rue Pierre de Coubertin. Très fréquentée par les quelque 120 enfants qui fréquentent ces sites, mais aussi par les sportifs et les familles, la rue verra prochainement la construction à proximité d'une micro-crèche et d'une résidence senior. Afin de sécuriser la circulation des piétons et cyclistes et de favoriser les déplacements doux dans cette rue, la Ville de Quistinic prévoit la création d'un chemin accessible aux PMR pour rejoindre le centre-bourg et d'espaces de convivialité pour favoriser les rencontres. Les travaux comprennent du terrassement, l'empierrement du chemin creux, le pavage gazonné, la pose de revêtements et de signalisations routières pour un budget global de 155 295 € HT. La commune sollicite un fonds de concours au titre du FIC de 51 394 €.

Pont-Scorff : un nouveau sol pour la salle omnisports

Basket, handball, football, badminton, tennis : le gymnase du complexe sportif Armand Penverne de Pont-Scorff accueille beaucoup de pratiquants dans 5 disciplines. Mais le sol est endommagé avec des fissures et un manque d'adhérence. La commune souhaite donc engager la réfection des 1 072 m² du sol de la salle omnisports avec reprise des fissures, pose d'un nouveau revêtement sportif en caoutchouc et réalisation des nouveaux tracés. Le budget global de l'opération est de 120 000 € HT et la commune sollicite 31 800 € d'aide au titre du FIC aux Ruralités.

Depuis 2018, le [Fonds d'Intervention Communautaire \(FIC\)](#) offre un soutien financier aux communes qui en font la demande et pour des projets structurants : création d'une web tv à Larmor, agrandissement de la cantine scolaire à Caudan, services en ligne à Cléguer, mise en lumière du patrimoine à Port-Louis... Les projets montrent la diversité des initiatives et l'utilité de ce fonds pour leur réalisation. Pour sa deuxième phase de déploiement (2021-2023), le FIC dispose d'une enveloppe de 2,5 M€.

En complément, le [FIC aux ruralités](#) a été créé fin 2021 afin d'accompagner des projets de développement territorial. Ce FIC Ruralités est doté d'une enveloppe globale d'1 M€ pour 2022-2025 et s'articule autour de deux axes : le maillage territorial (services et équipements) et l'alimentation et cadre de vie (produits locaux et verdissement).

II. Aménagement, mobilités et habitat

Point 21

Un nouveau schéma cyclable ambitieux pour faciliter l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien

Multiplier et sécuriser les parcours, faciliter les déplacements, proposer des services de stationnement, de formation, de réparation, encourager la pratique du vélo : le nouveau schéma directeur cyclable voit plus grand pour imaginer un système global qui favorisera la circulation à vélo en toutes occasions.

Entre ville, campagne et littoral, le territoire de Lorient Agglomération se prête naturellement à la pratique du vélo. Le premier schéma cyclable de la collectivité a été adopté en 2005. Depuis, 160 km d'aménagements cyclables ont été réalisés dans 14 communes, avec une participation de l'agglomération de 571 700 €. Par ailleurs, Lorient Agglomération accorde une aide de 100 à 250 € pour l'achat de vélos (pliant, électrique ou cargo) qui connaît un beau succès : plus de 235 000 € ont été versés à 1 400 bénéficiaires depuis sa mise en place en avril 2021. L'aide a d'ailleurs été prolongée sur 2023. Enfin, le territoire s'équipe de 500 stationnements sécurisés pour les vélos, notamment à proximité des transports en commun (train, bus, bateau).

Un schéma cyclable ambitieux

Si les premières actions montrent leur efficacité, Lorient Agglomération souhaite aller plus loin en proposant un schéma cyclable qui tient compte des nouveaux usages et des besoins de la population. Il ne s'agit plus seulement d'aménagements ou d'infrastructures, mais d'une offre de services complète permettant « un système vélo efficace » : un territoire accueillant aux vélos avec un trafic automobile maîtrisé, un accès à des vélos de qualité, la possibilité d'entretenir et de réparer facilement, un stationnement sécurisé, un accompagnement à tout âge... La révision du schéma cyclable vise à faciliter les déplacements dans et entre les communes pour tous les trajets de quotidien (travail, études, achats) et les usages touristiques. L'objectif est d'atteindre 30% des déplacements à vélo en cœur d'agglomération d'ici 2050, en cohérence avec le PCAET*.

Des services complets



Quelques exemples des services que souhaite proposer Lorient Agglomération :

- Jalonnement de 160 km d'itinéraire sur les aménagements existants et faisant partie du schéma cyclable
- Création de 170 places de stationnement supplémentaires aux gares, embarcadères et arrêts de bus.
- 48 ateliers de réparation vélo par an sur 12 emplacements du territoire
- 26 cycles d'apprentissage du vélo dans 13 pôles du territoire
- 1 500 élèves du CE2 au CM1 formés (hors Lorient) chaque année

* PCAET : *Plan climat air énergie territorial*

Chiffres clés :

- Budget annuel : 3.8 M€, soit 18€/hab/an
- 490 km d'aménagements cyclables dont 304 km de voie verte
- 8 ans de travaux

Point 22

Un pôle d'échange multimodal à Hennebont

Afin de développer le train et l'intermodalité, Lorient Agglomération avec la Région Bretagne et SNCF gare & connexion engage la réflexion sur la construction d'un pôle d'échange multimodal à Hennebont, intégrant un parking relais.



Dans le cadre de son récent schéma directeur des parkings relais et aires de covoiturage, Lorient Agglomération a identifié la gare ferroviaire d'Hennebont comme site d'intérêt. Par ailleurs, toujours dans le but de limiter l'usage de la voiture individuelle, l'agglomération souhaite développer le transport ferroviaire. La gare d'Hennebont se trouve ainsi à la croisée d'enjeux de mobilités structurants pour la commune et le territoire : l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal (PEM) devient un projet à la fois urbain et stratégique pour la politique de déplacements. La réflexion sur ce projet est menée par un comité de pilotage réunissant la ville d'Hennebont, Lorient Agglomération mais aussi les autres partenaires comme la SNCF - Gare et Connexion et la Région Bretagne.

Dans ce cadre, une étude de programmation est lancée sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF - Gare et Connexion, pour un montant de 65 000 € HT. La participation de Lorient Agglomération est de 32 500€ HT.

Le schéma directeur des aires de covoiturage et des parking relais s'inscrit dans la stratégie mobilité de Lorient Agglomération (Projet de Territoire axe 3.1, Plan de mobilité, SCOT).

Il a été adopté en Conseil Communautaire le 31 janvier 2023.

Il prévoit notamment d'atteindre 43 aires de covoiturages aménagées et 7 parking relais d'ici 4 ans.

Points 13 et 14

Précarité et habitat : Lorient Agglomération veut poursuivre le développement de l'offre de logements locatifs abordables

Dans l'attente du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029, Lorient Agglomération prolonge son expérimentation avec les bailleurs sociaux afin d'attribuer davantage de logements abordables aux ménages les plus modestes.

25% des logements sociaux doivent être attribués à des ménages très modestes hors QPV* et anciennes ZUS*. Un taux imposé par la Loi Egalité et Citoyenneté. Une étude de 2019 pilotée par Lorient Agglomération, réalisée avec l'Audélor et les organismes HLM a montré que si les logements sociaux sont globalement abordables sur le territoire (+ de 80%), il se situent majoritairement en QPV avec un fort enjeu de renouvellement urbain et de déconstruction. Par ailleurs, les tensions sont prégnantes sur les T2 (50% de la demande locative) et les T5 pour les familles monoparentales (rareté de l'offre).



Loyers abordables et logements adaptés

Afin de répondre aux besoins de la population, les organismes HLM se sont engagés, sur la période 2020-2022 et via une convention avec la collectivité, à rendre abordables tous les T2 en relocation et à développer une offre abordable dans le neuf pour les T2 et T5.

Après 3 années d'expérimentation, plus de 320 T2 ont vu leurs loyers ajustés, et dans le neuf 198 T2 et 39 T5 abordables ont été programmés. Cependant, l'attribution de ces logements a bénéficié dans une moindre mesure aux plus modestes. Lorient Agglomération souhaite donc poursuivre le dispositif en 2023 en ciblant davantage les ménages les plus modestes : le 1^{er} quartile et une partie des ménages du 2^{ème} quartile. L'élargissement des publics permet de prendre en compte les effets de l'inflation et de l'augmentation des charges. En parallèle, Lorient Agglomération poursuit l'aide aux bailleurs sociaux pour l'adaptation des logements aux personnes en situation de grande précarité (type PLAI-Adapté) : une subvention de 10 à 15 000 € selon la typologie des logements.

**Quartiers prioritaires de la politique de la Ville / Zones urbaines sensibles*

Objectifs pour les T2 abordables dans l'existant (hors QPV) :

- 25% de logements abordables attribués pour les ménages du 1^{er} quartile
- 15% de logements abordables pour les ménages du 2^{ème} quartile ayant moins de 1000€/UC/mois (soit la moitié des demandes en 2022)
- Priorité aux ménages en emploi ou retraités (faible niveau d'APL)

Point 26

Quai de Rohan à Lorient : l'estacade se réinvente

Lorient s'ouvre sur la rade : avec l'aménagement en cours de son estacade et du Quai de Rohan, de nouvelles activités sont attendues pour lier le centre-ville à ses quais. Dans ce cadre, Lorient Agglomération veut racheter l'ancien centre médico-social du Département

Après la déconstruction du bâtiment de la Maison de la Mer et l'aménagement d'un mail piétonnier Quai de Rohan, de nouvelles activités vont venir animer les rives de l'estacade. Pour l'été, des commerces saisonniers de restauration sont attendus, et d'ici quelques mois, le CCSTI-Maison de la Mer pourrait retrouver son quartier d'origine. En effet, Lorient Agglomération, dans le cadre de son futur schéma directeur du patrimoine immobilier, souhaite acquérir les locaux de l'ancien Centre Médico-Social, propriété du Département. Sis au 11, quai de Rohan, cet ensemble immobilier de 468 m² sur deux niveaux jouit d'un emplacement privilégié. Au cœur de ville et les pieds dans l'eau, cet immeuble pourrait accueillir des structures déjà existantes sur le Pays de Lorient : potentiellement la Maison de la Mer, un bureau saisonnier de l'office de tourisme, le futur Port Center et un guichet unique pour les entreprises, prolongement « physique » du portail web www.entreprendre-orient-bretagne-sud.bzh.

Cette acquisition vise à redynamiser le site de l'estacade, en cohérence avec le projet municipal « Mon centre-ville de demain », alors que les conclusions du cabinet d'architecture Urbicus sur la refonte des espaces publics entre l'avenue du Faouëdic et l'embarcadère sont attendues dans le courant du trimestre. Par ailleurs, Lorient Agglomération a déjà installé 40 mètres de pontons supplémentaires devant la capitainerie pour accueillir les nombreux plaisanciers.

III. TRANSITION ECOLOGIQUE

Point 28

GEMAPI* : un nouveau contrat territorial Blavet Morbihannais 2023-2025

Réunissant l'Agence de l'Eau, la Région, le Département et les collectivités, le contrat territorial unique Blavet Morbihannais (CTBV Blavet) 2023-2025 vise l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du SAGE Blavet.

Alors que les alertes sur une possibles sécheresse sont déjà émises, la préservation de la qualité et la gestion de la ressource en eau sont des enjeux prioritaires pour les collectivités. Afin de mieux anticiper les évolutions et d'assurer une cohérence de gestion à l'échelle du bassin hydrographique, le CTBV Blavet implique l'ensemble des acteurs susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'eau et une large concertation. Il s'inscrit dans l'axe 1.2 du Projet de Territoire de Lorient Agglomération, « un territoire responsable qui agit en faveur du cadre de vie et de la santé des habitants ».

Un programme d'actions sur 3 ans



Projet partenarial et global, le CTBV Blavet a été élaboré et signé avec l'agence de l'eau pour la période 2020-2022. Il est principalement mis en œuvre par Lorient Agglomération et Blavet Terres et Eaux, chacun portant les actions sur son territoire. L'évaluation des 3 années d'action en 2022 a permis d'ajuster le programme d'actions pour les 3 années à venir et de définir le nouveau contrat territorial 2023-2025. L'objectif est toujours d'agir pour la prévention des pollutions diffuses et pour la gestion des milieux aquatiques en transversalité avec les problématiques d'urbanisme, d'agriculture, de tourisme, d'eau et d'assainissement. Le nouveau contrat reprend les 4 volets d'action existants :

- Animation générale : dont l'accompagnement des communes via la Gestion intégrée des eaux pluviales ;
- Actions agricoles : accompagnement des agriculteurs, amélioration des pratiques, réduction des pollutions diffuses ;
- Actions en faveur du bocage : programme Breizh Bocage
- Milieux aquatiques : travaux sur les cours d'eau et les milieux aquatiques en faveur de la continuité écologique et de la continuité des cours d'eau et des zones humides.

Il étend également son champ d'action à un nouvel axe foncier visant les zones à enjeux (aires d'alimentation de captage, zones humides, cours d'eau bloqués...) qui pourra aboutir à des stratégies foncières.

Le CTBV Blavet vient compléter les actions déjà menées avec d'autres programmes comme le PCAET, le plan biodiversité, Ecophyto, le Plan Bio du Pays de Lorient...

Budget global : 1.316 M€

Financement Lorient Agglomération à 65% : 861 523 €

**gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations*

Le bassin versant du Blavet Scorff s'étend sur 1 554 km² et compte 24 masses d'eau « cours d'eau », les masses d'eau de transition du Blavet, la masse d'eau côtière Lorient-Groix et une petite partie de la masse « Plan d'eau complexe de Guerlédan ». Le territoire est très contrasté avec des enjeux variés : agriculture intensive rive gauche et plus extensive rive droite, une concentration de population en aval (littoral) et une zone rurale et agricole en amont. La surface agricole utile est de 900 km² répartie entre 1789 agriculteurs (source agreste 2011).

Point 29

L'eau au cœur d'actions éducatives et de sensibilisation

S Eau S Blavet, Ecol'Eau Scorff, S EAU S Littoral : ces trois programmes pédagogiques sont proposés par Lorient Agglomération aux enseignants du territoire. Elles sont prolongées pour les 3 prochaines années scolaires et étendues aux établissements du SAGE Scorff.

L'agglomération agit pour sensibiliser les élèves à la découverte des milieux aquatiques, à leur fragilité, leur utilité, leur préservation, mieux comprendre le cycle de l'eau, les problèmes liés aux pollutions, à la ressource, à la qualité de l'eau. Elle propose ainsi 3 programmes pédagogiques aux enseignants. Ces programmes sont conduits grâce à un partenariat avec l'Education Nationale, l'Office central de la coopération à l'Ecole du Morbihan, la Direction diocésaine de l'enseignement catholique et le Syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laita. Ils sont proposés aux écoles élémentaires, IME et SEGPA de l'agglomération et du SAGE Scorff (convention à venir avec Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté, CC du Kreizh Breizh et Lorient Agglomération).



Ecol'Eau Scorff, S Eau S Blavet et S Eau S Littoral : ces programmes abordent la découverte des milieux et écosystèmes aquatiques selon leur territoire, la gestion de la ressource, les pollutions... L'objectif est de promouvoir le respect de l'eau et des milieux naturels aquatiques tout au long du cycle de l'eau. Chaque programme sera suivi dans 16 classes (12 publiques et 4 privées) à travers 6 animations par programme et la possibilité de poursuivre par une action concrète (dite citoyenne). Des structures spécialisées seront sélectionnées pour intervenir au sein des écoles.

Budget global : 72 000 €

IV. Développement et attractivité du territoire

Point 31

Chambre d'agriculture : un partenariat renouvelé et élargi

En 2023, le partenariat inclut une nouvelle action en faveur de la transmission des terres agricoles et l'émergence ou le développement de filières locales.

Charte de l'agriculture, Projet Alimentaire Territorial (PAT), actions économiques et foncières collectives : Lorient Agglomération déploie de nombreuses actions pour maintenir et favoriser l'activité agricole et une alimentation de qualité sur son territoire, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, acteur consulaire représentant du monde agricole. Un Conseil Agricole et Alimentaire assure la mise en œuvre de la charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient, intégrant le territoire de Blavet Bellevue Océan Communauté. Cette charte s'organise autour de 4 objectifs :

- Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et de l'emploi ;
- Coconstruire un projet alimentaire territorial durable et partagé ;
- Cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser sa transition ;
- Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la charte.



Pour 2023, et suite à un diagnostic de 2022, la convention de partenariat élargit ces actions à l'accompagnement de la transmission des terres agricoles et des exploitations : le texte propose un financement à hauteur de 50% d'un programme d'actions visant la facilitation de ces transmissions. Dans le cadre des compensations collectives pour l'aménagement du parc d'activités de Kerpont, il est également proposé de poursuivre le financement à 80% d'un programme d'animation en faveur de développement de filières alimentaires locales. Les filières existantes (lait, chou, thé) ou émergentes (légumes, pain, fromages...), la marque de territoire, l'approvisionnement en produits locaux de restaurants, d'entreprises ou de grands événements sont autant d'actions envisagées. Le programme comprend aussi le financement à 80% d'échanges parcellaires et de résorption de friches.

La participation financière de Lorient agglomération à ces actions s'élève à 94 915 € sur un coût prévisionnel global de 128 332 €.

PAT : nouvel appel à projets pour une alimentation locale et durable

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), Lorient Agglomération lance un nouvel appel à projets doté de 55 000 € pour 2023-2024. Les projets doivent porter sur 3 thèmes : l'éducation alimentaire, la valorisation des produits locaux, l'accessibilité sociale à une alimentation locale et de qualité.



Tous les acteurs publics ou privés sont appelés à proposer des actions au bénéfice des habitants du territoire et répondant aux objectifs inscrits dans la [Charte de l'agriculture et de l'alimentation](#). Cet appel à projets « Projet Alimentaire Lorient Agglomération » s'inscrit dans la continuité du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du pays de Lorient, labellisé en 2017 et reconnu de niveau 2 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

3 thématiques sont proposées aux candidats de ce nouvel appel à projets :

- L'éducation à l'alimentation durable : sensibiliser à l'alimentation durable (nutrition, santé, goût, saisons, gaspillage...)
- La valorisation de la gastronomie, des savoir-faire et des produits locaux du terroir et de la mer : communication, promotion et intégration des produits locaux auprès des habitants et des acteurs économiques, comme lors d'événements sportifs ou culturels ;
- La lutte contre la précarité alimentaire : approvisionnement des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale en produits locaux de qualité.

Pour être éligibles, les actions devront entrer dans une dynamique collective ou partenariale, s'inscrire dans la durée, avoir un impact positif sur le territoire et être innovantes. Les actions devront démarrer en 2023 et se terminer au maximum dans les 12 mois faisant suite à la notification du soutien, pour un coût minimum de 5 000 € et un appui financier maximum de 60%. Un acompte de 50% sera versé au démarrage de l'action. Le montant prévisionnel de l'appel à projets est de 55 000 €.

Infos clés :

- Une enveloppe de 55 000 €
- Des projets initiés courant 2023
- Coût minimum de 5 000 €, aide à 60% maximum

Point 33

Emploi maritime : un partenariat pluriannuel avec Bretagne Pôle Naval

Lorient Agglomération souhaite pérenniser son soutien à Bretagne Pôle Naval en faveur de l'emploi : la collectivité s'engage via un partenariat sur 3 ans (2023-2025) et une subvention de 12 000 €.



Pro&Mer, Pro Breizh : ces événements mettent en avant les métiers et filière de la navale, des énergies marines renouvelables et de l'oil & gas offshore. Ils sont organisés par l'association Bretagne Pôle Naval (BPN) qui fédère 210 entreprises régionales.

Lorient Agglomération soutient BPN depuis 2018 pour l'organisation de Pro&Mer, principal salon des métiers du maritime avec une centaine d'exposants. Afin de sécuriser son engagement auprès de BPN, Lorient Agglomération instaure un partenariat sur les années 2023 à 2025 qui permettra de soutenir les deux événements Pro&Mer et ProBreizh. Une subvention de fonctionnement de 12 000 € sera ainsi attribuée pour 2023 et inscrite au budget primitif de Lorient Agglomération.

Chiffres clés :

Bretagne Pôle Naval : créé en 2008 à Lorient, le cluster compte 210 entreprises

Salon Pro&Mer du jeudi 16 mars 2023 : 1 800 postes à pourvoir par 210 entreprises